



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – rue de Steinfort à Eischen

En raison de la mise en place d'une pompe à béton dans la rue de Steinfort à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 16 avril 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Le samedi, 27 avril 2024, entre 7h00 et 10h00, la circulation dans la rue de Steinfort à Eischen est réglée comme suit :
- rétrécissement sur une voie sur le tronçon limité à la hauteur du bâtiment sis 1, rue de Steinfort.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 16 avril 2024
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu